

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 FEVRIER 2018

## Procès-Verbal

Le 27 février 2018 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Martine Rodriguez a été désignée secrétaire de séance.

Elle a procédé à l'appel nominal. Tous les membres étaient présents sauf Pierre Edouard LAIGO, absent. Brigitte GUILLAUME, Ludovic GATINEAU et Yannicka GRZESKIEWICZ ont donné pouvoir.

Il a été donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- Bilan de la médiathèque,
- Affaires financières et travaux,
- Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences,
- Questions diverses.

- **Bilan de la médiathèque**

Madame Yolande Burette présente le bilan d'activité de la médiathèque pour 2017.

- ✓ Fonctionnement :
  - 2 postes d'agents du patrimoine
  - 1 poste pour l'entretien (2 agents en contrats aidés se sont relayés)
  - 9 bénévoles
- ✓ Horaires d'ouverture : identiques à l'année précédente
- ✓ Tarifs : identiques à 2018
- ✓ 419 lecteurs actifs dont 64 cartes famille
- ✓ 14 cartes « collectivités » : une pour les contes d'Irma, une pour la maison de retraite 9 pour l'école Anatole France et 3 pour l'école St Joseph.
- ✓ **Nombre de prêts** : 14740 en 2017 contre 15255 en 2016 (diminution des emprunts de livres adultes)
- ✓ **Acquisitions**
  - **459 livres** ont été achetés en 2017(309 pour les enfants, surtout des mangas et 150 pour les adultes)

- 256 livres ont été donnés à la médiathèque
- ✓ **Prêts de la médiathèque départementale en 2017** : Le passage, tous les vendredis (*hors vacances scolaires*), d'une navette de la médiathèque départementale et la possibilité de faire des réservations par internet permettent une circulation et un accès plus important et rapide des documents pour les lecteurs.
- ✓ **Fonds propre : 12185 livres** (7255 livres pour adultes et 4930 livres pour enfants)
- ✓ Les animations : quasiment chaque mois
  - 15 février : Dédicace de Laurent Mathoux
  - 21 février : Atelier découverte d'un logiciel de retouches de photos pour les enfants de 11 à 14 ans animé par Bruno BISANTI
  - 1<sup>er</sup> mars : Kamishibai « Sushi » par Irma QUINET
  - Avril : Marottes « Hansel et Gretel »
  - 12 avril : Chasse aux œufs de Pâques au Square du Poilu
  - 31 octobre : Halloween
  - 17 expositions avec 26 artistes tout au long de l'année
- ✓ **Projets 2018** :
  - 16 février : Atelier d'initiation au Pop-Up pour les enfants de 7 à 9 ans avec Martine PALHOL
  - Mars : Raconte tapis « la chèvre biscornue »
  - 13 avril : Conférence de Bruno SANANES
  - Avril : Chasse aux œufs de pâques
  - 31 octobre : Halloween
  - Novembre/Décembre : Raconte tapis « La petite taupe »
  - En fin d'année : Atelier d'origami avec l'association JANA
  - 09 décembre : Fête du livre
  - Conférence sur la guerre
  - Conférence de Marina ANCA sur la dictature Roumaine
  - Sans oublier : Le partenariat Ecoles / Médiathèque, les artistes qui vont exposer dans notre salle d'exposition, plusieurs animations viendront se greffer en cours d'année et l'adhésion à l'offre numérique de la Médiathèque départementale

Serge DUSART s'interroge sur les familles qui sont parties à Lezoux. Il pense que cela est lié à la politique tarifaire de la médiathèque de Lezoux (gratuité). Et pense que la gratuité de la médiathèque de Maringues serait un signe donné pour l'engagement municipal en faveur de la culture.

Monsieur le Maire lui rappelle que la médiathèque est un service qui coûte cher à la collectivité et qui n'est pas financé à hauteur de ce que rapportent les abonnements. Il n'est pas favorable à la gratuité.

Yolande BURETTE espère que le passage au numérique permettra de stopper le départ des adhérents.

De plus David MOURNET signale que l'offre proposée par une médiathèque intercommunale ne peut pas être comparé avec l'offre proposée par une médiathèque municipale.

Cependant Madame Burette précise que l'offre de Maringues est diversifiée et propose beaucoup de nouveautés ce qui doit permettre de garder le service attractif.

• **Affaires financières et travaux – Monsieur le Maire**

- Conformément à la délibération du 25 avril 2014 décidant, sauf délibération contraire, d'allouer au comptable du Trésor une indemnité de conseil au taux de 100%, il est proposé de verser pour l'année 2017 une indemnité au taux maximum soit un montant de 590.15€.
- Les travaux du square du poilu avancent mais sont ralentis ces derniers jours par la météo
- Travaux électriques à l'école
- Un chiffrage est en cours pour des travaux de voirie (rue de Montgacon et rue du petit champ). En fonction du montant il sera peut-être nécessaire de monter un marché public.
- La fresque du passage doit être vernis prochainement car le froid actuel ne le permettait pas.

• **Commission Vie Scolaire et Cadre de Vie – Marianne ALZAIX – Adjointe**

- Répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles maternelle et primaire – exercice 2017 :  
par élève :  
⇒ Primaire = 682,70 €  
⇒ Maternelle = 1797,03 €

Cette augmentation est due principalement au moindre remboursement des contrats aidés et à une augmentation des frais de chauffage.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

- Pour information une partie de la participation de la commune à l'école Saint Joseph vient d'être versée sur la base de 466.72€ par an et par élève avec un nombre d'enfants pour le premier trimestre de 55 élèves.
- Suite à la réforme des rythmes scolaires mise en place par décret du 24 janvier 2013 il avait été instauré une semaine de 4 jours et demi d'école pour les enfants.

Cette réforme avait conduit la Commune à mettre en place 1h de temps périscolaires de 15h15 à 16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Sur 2017 l'animation des TAP s'élève à 39 000€, la commune perçoit pour cette activité une subvention de 24 840€. Il reste donc à charge à la commune environ 14 000€.

Le conseil d'école s'est réuni le 8 février 2018 et après sondage auprès des familles (favorable à 70% à la semaine de 4 jours) a voté à 21 voix pour, 6 contre et 3 abstentions le retour à la semaine de 4 jours.

Il a donc été décidé, conformément à cet avis :

- D'approuver la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018 selon les horaires suivants : 8h45-11h45 et 13h15-16h15.
- De proposer ces nouvelles modalités d'organisation à l'inspection académique

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Composition de la commission ad hoc pour l'étude sur l'école : le Maire, les membres de la commission en charge de la vie scolaire (Marianne Alzaix, Gérard Sanciaut, Murielle Barbier, Stéphanie Grenet, Brigitte Guillaume, Alain Haumonté, Philippe Le Pont), la Directrice de l'école, un instituteur ou une institutrice, deux représentants des parents d'élèves)

#### **Commission Communication et Information – David MOURNET – Adjoint**

Le Panneau d'information fonctionne et on espère une installation dans les toutes prochaines semaines. Lorsque le temps le permettra.

Suite au retard et aux erreurs de l'imprimeur sur le bulletin municipal un avoir a été négocié sur une prestation à venir

#### **Commission Développement culturel – Yolande BURETTE – Adjointe**

- Après un désherbage à la médiathèque c'est presque 2000 livres qui ont été offerts à l'association Kodon. Cette association collecte des livres et les revend sur un site internet créant un lien solidaire avec les populations défavorisées.
- Vendredi 16 février 10 enfants de 7 à 10 ans ont participé à l'atelier Pop-Up avec Martine Palhol peintre et illustratrice.
- Exposition : Jusqu'au 3 mars les photos d'Art de Gilles Garmy sont exposées à la médiathèque puis du 5 au 24 mars seront présentées les photos « Visage du monde » de Michèle André.

#### **Commission Sports – Associations et Solidarité – Yves RAILLÈRE – Adjoint**

La commune met à disposition des différentes associations de la ville des locaux municipaux pour l'exercice de leurs activités.

Cependant jusqu'à présent, ceci se faisait sans convention.

Or les assurances en demandent une pour que les associations puissent couvrir les risques liés à leurs activités.

Ceci est également nécessaire pour la commune, pour encadrer l'utilisation des locaux communaux.

Il a donc été décidé de rédiger une convention type, dont un exemple est donné à l'ensemble des membres du conseil, qui sera personnalisée et signée avec chaque association.

### Délibération adoptée à l'unanimité

A venir :

- Samedi 3 mars – Salle d'Honneur - Paëlla du foot,
- Vendredi 9, Samedi 10, Vendredi 16, Samedi 17, Vendredi 23, Samedi 24 mars  
Théâtre de la Jeanne d'Arc,
- Dimanche 11 mars - Danse de société - Domaine de la Chappe,
- Dimanche 18 Mars - Commémoration fin de la guerre d'Algérie au Poilu
- Dimanche 18 Mars - Compétition de Gym de la Société Jeanne d'Arc –

### **SPORTS ET ASSOCIATIONS**

Le froid a permis de finir de sabler les terrains.

### **SOLIDARITE.**

Avant fin mars vote du budget du C.C.A.S.

Les mardis matin du 13 mars au 5 juin 2018, le CLIC de Thiers organise des séances de mobilité pour les aînés dans la salle de danse à la maison des associations.

### • Commission Animation – Gérard SANCIAUT – Adjoint

La commission « animations et festivités » s'est réunie le 08 février 2018 et a fait le point sur les manifestations 2017 et a commencé de prévoir l'organisation des différentes fêtes 2018.

### Le concours de foie gras le 17 Novembre

- La communication : faire une page Facebook, faire un meilleur fléchage en ville avec des flèches plus lisibles, voir s'il est possible de faire un concours avec Radio Puy de Dôme, continuer l'affichage dans les ronds-points avec textes simples.
- Animation avec huitres dans le hall d'entrée : 3 possibilités : le bar des tanneries comme les années précédentes, un producteur à trouver, si non, une ou plusieurs associations de Maringues
- Buvette : faire une buvette le matin – café et boissons chaudes – tenue par une association.
- De nouveaux exposants : il est demandé à chacun de trouver de nouveaux producteurs. Nous avons pour l'instant un fabricant de nougat, un fabricant de savons, la moutarde de Charroux, une distillerie de bière, un producteur de lentilles du Puy, un transformateur de noix.

Une lettre sera envoyée à chacun dans le courant du mois de février.

Animation pendant la journée est peut-être à prévoir.

### La fête annuelle les 7, 8 et 9 septembre 2018.

- Programme : la commission souhaite rester sur les mêmes bases que les années précédentes : spectacle pour enfants le vendredi soir, spectacle le samedi soir et feu d'artifice le dimanche. Une rencontre sera programmée avec les correspondants habituels. Une rencontre est prévue le 01 Mars pour faire les réservations.
- Animation samedi après-midi : à voir.
- Animation dimanche matin : faire le concours des vélos décorés avec les jeunes.
- Animation dimanche durant et après défilé de chars : à trouver un groupe de musique, folklorique ou autre.
- Repas du samedi soir : la commission souhaiterait changer le menu ; voir pour une paëlla.
- Prévoir plus de confettis pour le défilé.

### AUTRES MANIFESTATIONS PREVUES

- **02, 03 et 04 juin** : représentations du cirque BIDON. Ce cirque qui séjournera au château d'Aulteribe se propose de venir 3 jours à Maringues. C'est un cirque de professionnels qui se rapproche du théâtre qui se déplace avec des roulottes tirées par des chevaux. Ils n'ont pas de chapiteau, juste une piste avec des chaises.
- **Le dimanche 10 juin à 17 heures** environ, l'association des Anciens Tracteurs de Limagne fera escale à Maringues.

### • Questions diverses – Monsieur le Maire

#### Appel à projet Management de centre-bourg – candidature

La chambre régionale de commerce et d'industrie, la DIRECCTE, la région Auvergne-Rhône-Alpes et la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ont créé un centre de ressource appelé MG2T pour inciter les collectivités à instaurer des processus de travail de management de centre-ville ou centre-bourg.

Un appel à candidature est ouvert aux communes et EPCI dans l'objectif de les inciter à initier et créer de nouvelles gouvernances publiques/privées (avec les consulaires, les commerçants, les associations, les habitants, les propriétaires...) pour partager un projet commun de cœur de ville favorisant la redynamisation des centre-bourgs et de leurs activités ainsi que la création de partenariats public/privé. Quatre à huit dossiers de candidature seront retenus. Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement technique, sous forme d'ingénierie, pour une durée d'environ 12 mois.

Cet accompagnement comprendra, selon les besoins, les étapes suivantes :

1. Initiation et mobilisation par la formalisation de l'engagement dans la démarche,
2. Concrétisation des domaines d'activités, des usages et des périmètres de centralités sur un plan de référence,
3. Mobilisation, information et échanges des acteurs clés,
4. Mise en place d'un comité de pilotage public privé, diagnostic, vision et stratégie partagés,
5. Mise en œuvre des premières actions partagées et structuration de l'organisation du management de centre-ville,
6. Poursuite des actions, développement des partenariats, mise en réseau avec les autres structures de management de centre-ville.

La commission Budget, finances et attractivité économique et le bureau communautaire souhaitent que la communauté de communes Plaine Limagne réponde à cet appel à candidature pour la redynamisation des trois bourgs-centres : Aigueperse, Maringues et Randan.

La réponse de la CCPL à cet appel à candidature doit être soutenue par les communes concernées.

Il est proposé de soutenir la candidature de la CCPL à l'appel à candidature MG2T, de s'associer à la démarche de management des centres bourgs.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Prestation de service capture et gestion de la fourrière animale**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L211-22 du code rural la commune doit prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Notamment en prescrivant que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune soient conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L 211-25 et L 211-26 du code rural.

Il faut renouveler le contrat de service avec l'APA (pour une durée de 3 ans) pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale.

Le prix forfaitaire sera de :

- 2018 : 0.566€ HT/an et par habitant soit pour 3150 hab un montant de 1782.90€ HT.
- 2019 : 0.580€ HT/an et par habitant soit pour 3150 hab un montant de 1833.30€ HT
- 2020 : 0.594 € HT/an et par habitant soit pour 3150 hab un montant de 1871.10€ HT

Il est donc proposé de signer le contrat de service avec l'APA. Les crédits seront inscrits aux budgets 2018, 2019 et 2020.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Mandat donné au centre de gestion pour procéder à la négociation d'un contrat de groupe d'assurance statutaire**

Monsieur le Maire rappelle que les contrats d'assurance statutaire garantissent les Collectivités territoriales et établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Il est nécessaire de mettre en place une procédure de marché public afin de souscrire des contrats d'assurance couvrant ces risques.

Il ajoute que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme peut souscrire pour l'ensemble des Collectivités et Etablissements publics du département, des « contrats groupe » auprès d'une compagnie d'assurance.

Outre le respect des règles de la commande publique, cette démarche permet une mutualisation des risques et ainsi d'obtenir des taux et garanties financières attractifs.

Dans ces conditions, il apparaît intéressant pour La Commune de Maringues de se rallier à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion.

A cet effet, il est nécessaire que la Commune délibère afin de donner mandat au Centre de Gestion pour négocier, pour son compte, des contrats de groupe d'assurance statutaire auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Le Maire précise qu'à l'issue de la consultation, la Commune gardera, au vu des conditions proposées, la faculté d'adhérer ou non.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

- **Délégués SIAEP Basse Limagne :**

La CC Plaine Limagne a pris la compétence Eau au 16 janvier 2018 en lieu et place des communes.

Elle doit procéder à la désignation des représentants de la CCPL au sein des syndicats lors du conseil communautaire du 28 février (les syndicats se réunissant au cours du mois de mars, ils doivent connaître le nom de leurs délégués).

Il est donc proposé de maintenir les représentants déjà désignés à savoir titulaire : Robert Imbaud, suppléante Marianne Alzaix et titulaire : Alain Haumonte suppléant Ludovic Gatineau

- Invitation pour la **cérémonie du 18 mars**
- La **15ème édition des tulipes contre le cancer** se tiendra du 28 mars au 28 avril 2018
- Le **bilan du Comité du Puy de dôme de la ligue contre le cancer** fait état d'un don de 255 000€ pour l'année 2017 à des équipes de recherches régionales

- La **rue de l'Escalier** a été barrée vendredi 9 février car un immeuble situé au n° 2 qui est en très mauvais état et dont une partie menace de s'écrouler représente un danger, un courrier a été fait au propriétaire.  
S'il n'intervient pas d'ici à la fin de la semaine, le tribunal sera saisi pour une mise en œuvre une procédure de péril.
- **Conciliateur de justice** : M. Crocombette a présenté sa mission : il tient ses permanences une demi-journée par mois à Randan et une demi-journée par mois à Puy Guillaume.
- **Remerciements des compagnons de la Bignotte** pour la présence et l'aide de la municipalité lors de la traditionnelle fête des Bignottes.
- Une réunion avec **l'office de tourisme de Riom, le vice-président de la communauté de communes en charge du tourisme et l'association des Tanneries** a eu lieu à Maringues en début de semaine : il a été discuté de l'aménagement des bords de Morge, de l'utilisation de la maison du patrimoine, du devenir de tannerie Grandval.

°\_°\_°\_°\_°\_°

La séance est levée à 21h00